



« Offre raisonnable d'emploi »

Un nouveau recul social au coeur de l'été

La période d'été sera encore celle choisie par le pouvoir pour infliger un nouveau coup dur pour les salariés, les retraités et des demandeurs d'emploi.

Alors que les salariés, retraités et demandeurs d'emploi manifestent les difficultés qu'ils ont à joindre les deux bouts face à la montée de l'inflation et des prix de l'alimentation, à leur pouvoir d'achat qui baisse, l'assemblée nationale a voté cette nuit une loi restreignant les droits des demandeurs d'emploi qui aura un impact sur l'ensemble du monde du travail.

Avec l'adoption de la loi sur l'offre raisonnable d'emploi et la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi de plus de 57 ans et demi, le pouvoir poursuit sa politique répressive avec un seul objectif, faire chuter le chiffre du chômage à 5% même si cela doit passer par l'appauvrissement d'une partie de la population.

Les privés d'emploi passent du statut de victime de la politique de l'emploi des entreprises à un statut de coupable d'être au chômage. La responsabilité des situations vécues par les salariés sont d'abord et avant tout à mettre à l'actif des employeurs.

Les premières conséquences de cette loi vont être, pour les demandeurs d'emploi au chômage au-delà de 3 mois qui vont devoir accepter un emploi rémunéré en dessous de ce qu'il percevait auparavant un abaissement de leur pouvoir d'achat, et pour ceux qui le sont depuis plus d'un an, un basculement dans la précarité et la pauvreté. Pour les demandeurs d'emplois qui auraient pu bénéficier de la dispense de recherche d'emploi, ils deviendront des nouveaux RMIste puisque les entreprises ne veulent pas des salariés âgés et qu'aucune garantie ne leur est apportée. Cela signifie également une perte de droits à retraite pendant cette période.

La CGT entend poursuivre la bataille dans le cadre de la négociation de la convention d'assurance chômage qui doit se tenir à partir du mois de septembre 2008 pour réaffirmer le besoin d'indemniser tous les demandeurs d'emploi (1 sur 2 est aujourd'hui indemnisé) pour améliorer l'indemnisation de ceux qui sont indemnisés (l'indemnisation moyenne est de 1049 euros, 1 sur 3 touche moins de 823 euros) et créer des mesures d'accompagnement leur permettant de retrouver un emploi de qualité dans les meilleurs délais. Pour les seniors, il faut leur garantir l'emploi jusqu'à leur droit à retraite et maintenir la dispense de recherche d'emploi pour celles et ceux qui subissent les licenciements.

Déclaration Confédérale, Montreuil le 18 juillet 2008